

DÉPARTEMENT DU TARN
ARRONDISSEMENT DE
CASTRES

CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE



11, Chemin de la Planquette
81370 SAINT-SULPICE-LA-POINTE
Tél : 05.63.34.10.50
Email : accueil.ccas@ccas81370.fr

Date de la convocation :
3 juillet 2026

Conseillers en exercice : 19
Présents : 10
Procurations : 3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix juillet, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Sulpice-la-Pointe, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mme Laurence BLANC, Présidente déléguée du CCAS.

Présents : Mme Laurence BLANC, Présidente déléguée, Mme Hanane MAALLEM, Vice-Présidente déléguée, Mme Bernadette MARC, M. André SIMON, M. Alain OURLIAC, Mme Marie-Claude DRABEK, Mme Nicole SANCHEZ, Mme Chantal CANDOULIVES, Mme Danielle VACHER et Mme Micheline CARRE.

Excusés / Absents : M. Raphaël BERNARDIN – Président (procuration à Laurence BLANC), M. Charles PICHERY (procuration à Mme Anaïs BONDURAND, absente), M. Mathieu SYNOWIECKI, Mme Anaïs BONDURAND, Mme Marie-Josée CALVET (procuration à M. André SIMON), Mme Ouahida CHOUITI NAIB, M. Stanislas MOUINEAU, Mme Marie-Claire GRASSET et M. Jean-Jacques MARTIN (procuration à Mme Bernadette MARC).

Secrétaire de séance : M. Alaric BERLUREAU.

Délibération n° DL-260710-027

Objet :
Budget CCAS 2026 – Décision modificative n°1

Décision de l'Assemblée :

Votants : 13
Pour : 13
Vote à l'unanimité

A la demande de Mme la Présidente Déléguée, Monsieur Alaric BERLUREAU, Directeur Général du CCAS, indique à l'Assemblée que le Centre Communal d'Action Sociale a été informé par le Comptable public, de la nécessité de procéder à l'admission en non-valeurs de produits irrécouvrables pour un montant de 2 873,79 €.

Afin de pouvoir procéder à cette admission, il convient d'ajuster les crédits du compte 6541 « créances admises en non-valeurs » par une décision modificative selon les mouvements suivants :

FONCTIONNEMENT

Sens	Chapitre	Article	Libellé opération	Dépenses		Recettes	
				Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D	011	60623	Alimentation	500,00 €			
D	011	611	Contrats de prestations de services	1 800,00 €			
D	65	65138	Autres secours	500,00 €			
D	65	6541	Créances admises en non-valeurs		2 800,00 €		
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT				2 800,00 €	2 800,00 €	- €	- €

Le Conseil d'administration, ainsi informé et après avoir délibéré,

- Vu le Code de l'Action Sociale et des familles ;
- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'instruction comptable budgétaire M 57 ;
- Vu la délibération n° DL-260428-012 du 28 avril 2026 approuvant le budget primitif 2026 du CCAS ;
- Vu les documents budgétaires transmis ;
- Considérant la nécessité de procéder à des ajustements de crédit sur le Budget principal 2026 du CCAS, dans le cadre d'une admission en non-valeurs de produits irrécouvrables d'un montant de 2 873,79 € ;

DÉCIDE

- D'approuver les ajustements de crédits inscrits dans le cadre du budget primitif 2026 tels que proposés dans la décision modificative n°1.
- D'autoriser Mme Présidente déléguée ou son représentant, à signer au nom du CCAS, tout document relatif à cette délibération et à exécuter toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

M. le Président, Raphaël BERNARDIN
Par délégation, Mme la Présidente déléguée



Laurence BLANC



Le Secrétaire de séance



Alaric BERLUREAU



Envoyé en préfecture le 17/07/2026

Reçu en préfecture le 17/07/2026

Publié le 17/07/2026

ID : 081-268101151-20260710-DL260710027-BF



MAIRIE SAINT SULPICE LA POINTE - CENTRE COMMUNAL ACTION SOCIALE (M57) DM 2

22/06/2026

Edition de Décision Modificative

Décision modificative n°1 (virement de crédit)

Description : Décision Modificative 1

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 011 60623 Service : 420		500,00	
D F 011 611 Service : 420		1 800,00	
D F 65 65138 Service : 420		500,00	
D F 65 6541 Service : 420	2 800,00		

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures		2 800,00
	Réductions		2 800,00
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	2 800,00
Solde Réductions	2 800,00
Ouv. - Réd.	

Vu pour être annexé à la délibération
n° DL-260710-027 du 10/07/2026
Saint-Sulpice-la-Pointe, le 10/07/2026
La Présidente déléguée
Laurence BLANC



Vu pour être annexé à la délibération n° DL-260710-027 du 10/07/2026 **RE**
Saint-Sulpice-la-Pointe, le 10/07/2026
La Présidente déléguée
Laurence BLANC

n° DL-260710-027 du 10/07/2026 REPUBLIQUE FRANÇAISE

Saint-Sulpice-la-Pointe, le 10/07/2026

La Présidente déléguée

La Presidente delegata
Laurence BLANC



**CENTRE COMMUNAL D ACTIONS SOCIALES : SAINT-SULPICE LA
POINTE (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE CENTRE COMMUNAL D ACTIONS SOCIALES (2)

Numéro SIRET : 26810115100010

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE GAILLAC

M. 57

Décision modificative 1 (3)

Voté par nature

BUDGET : CENTRE COMMUNAL D ACTIONS SOCIALES (3)

ANNEE 2026

Envoyé en préfecture le 17/07/2026

Reçu en préfecture le 17/07/2026

Publié le 17/07/2026

ID : 081-268101151-20260710-DL260710027-BF

S²LOW

4	
5	A - Informations statistiques, fiscales et financières
6	B - Modalités de vote du budget
7	C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats
8	C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses
9	C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes
10	III - Présentation générale du budget
11	A - Vue d'ensemble - Vote et reports
12	B1 - Présentation des AP votées
13	B2 - Présentation des AE votées
14	C1 - Equilibre financier du budget - Investissement
15	C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement
16	D1 - Balance générale - Dépenses
17	D2 - Balance générale - Recettes
18	
19	III - Vote du budget
20	A - Section d'investissement - Vue d'ensemble
21	A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article
22	A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement
23	A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP
24	A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP
25	A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article
26	B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble
27	B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article
28	B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article
29	
30	
31	
32	
33	
34	
35	
36	

IV - Annexes	Sans Objet
A - Présentation croisée	Sans Objet
A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
B - Annexes patrimoniales	Sans
B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans

- B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme
- B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes
- B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements
- B3.1 - Etat des provisions constituées
- B3.2 - Etalement des provisions
- B4 - Etat des charges transférées
- B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers
- B6 - Prêts
- B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés
- B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus
- B7.3 - Etat des emprunts garantis
- B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis
- B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail
- B7.6 - Etat des marchés de partenariat
- B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale
- B7.8 - Autres engagements donnés
- B7.9 - Autres engagements reçus
- B8 - Subventions versées
- B9 - Etat du personnel

- B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier
- B11.1 - Liste des organismes de regroupement
- B11.2 - Liste des établissements publics créés
- B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe

C - Annexes budgétaires

- C1.1 - Equilibre budgétaire
- C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses
- C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes

D - Autres éléments d'information

- D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non éligés en budget annexe
- D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget
- D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation
- D3 - Décisions en matière de taux
- D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement
- D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement
- D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)
- D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.
Dans l'ensemble des tableaux, les cases grises ne doivent pas être remplies.
Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :
dans la présentation ci-dessus, la rubrique fonctionnelle 01 - Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.
(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L. 5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-8. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II approuvés dans les états de la partie III « Vote du budget », sont les montants dans les chapitres AP-AE sont par convention de 0.
(2) Cet état ne peut être modifié que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régime simple sans budget annexe (art. L. 2221-1-1 du CGCT).



Informations financières - ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	30,15
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	30,54
3	Dépenses d'équipement brut / population	1,05
4	Encours de dette / population (2) (3)	0
5	DGF / population	0
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	70,86 %
7	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	98,9654 %
8	Dépenses réelles de fonctionnement / recettes réelles de fonctionnement	3,44 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	1,27 %

Informations statistiques		Valeurs
Population totale		10064
Informations fiscales (N-2)		Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)		0

I - INFORMATIONS GENERALES	
I	A

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmises par les services préfectoraux).
(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.
(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-095 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales grevées aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.
(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

SAINT-SULPICE LA POINTE - CENTRE COMMUNAL D ACTIONS SOCIALES - DM - 2026

I – INFORMATIONS GENERALES									
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS									
I		C1							

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1									
RESULTAT ou solde (A)									
Dépenses									
Recettes									
Solde d'exécution ou résultat reporté									
Résultat ou solde (A)									
RESULTAT DE L'EXERCICE N-1									
TOTAL DU BUDGET									
Investissement									
Fonctionnement									
279 622,88									
50,00									
1 716,78 (2)									
243 791,52 (3)									
33 363,23									
A3									
-2 418,13									

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1									
Dépenses									
Recettes									
Solde d'exécution ou résultat reporté									
Résultat ou solde (A)									
TOTAL des RAR									
I + II									
0,00									
III + IV									
0,00									
B1									
0,00									
B2									
0,00									
B3									
0,00									
Fonctionnement									
II									
0,00									
IV									
0,00									
B3									
0,00									
Investissement									
I									
0,00									
Fonctionnement									
II									
0,00									
IV									
0,00									
B3									
0,00									
Fonctionnement									
II									
0,00									
IV									
0,00									
B3									
0,00									
Investissement									
I									
0,00									
Fonctionnement									
II									
0,00									
IV									
0,00									
B3									
0,00									
Investissement									
I									
0,00									
Fonctionnement									
II									
0,00									
IV									
0,00									
B3									
0,00									
Investissement									
I									
0,00									
Fonctionnement									
II									
0,00									
IV									
0,00									
B3									
0,00									
Investissement									
I									
0,00									
Fonctionnement									
II									
0,00									
IV									
0,00									
B3									
0,00									
Investissement									
I									
0,00									
Fonctionnement									
II									
0,00									
IV									
0,00									
B3									
0,00									
Investissement									
I									
0,00									
Fonctionnement									
II									
0,00									
IV									
0,00									
B3									
0,00									
Investissement									
I									
0,00									
Fonctionnement									
II									
0,00									
IV									
0,00									
B3									
0,00									
Investissement									
I									
0,00									
Fonctionnement									
II									
0,00									
IV									
0,00									
B3									
0,00									
Investissement									
I									
0,00									
Fonctionnement									
II									
0,00									
IV									
0,00									
B3									
0,00									
Investissement									
I									
0,00									
Fonctionnement									
II									
0,00									
IV									
0,00									
B3									
0,00									
Investissement									
I									
0,00									
Fonctionnement									
II									
0,00									
IV									
0,00									
B3									
0,00									
Investissement									
I									
0,00									
Fonctionnement									
II									
0,00									
IV									
0,00									
B3									
0,00									
Investissement									
I									
0,00									
Fonctionnement									
II									
0,00									
IV									
0,00									
B3									
0,00									
Investissement									
I									
0,00									
Fonctionnement									
II									
0,00									
IV									
0,00									
B3									
0,00									
Investissement									
I									
0,00									
Fonctionnement									
II									
0,00									
IV									
0,00									
B3									
0,00									
Investissement									
I									
0,00									
Fonctionnement									
II									
0,00									
IV									
0,00									
B3									
0,00									
Investissement									
I									
0,00									
Fonctionnement									
II									
0,00									
IV									
0,00									
B3									
0,00									
Investissement									
I									
0,00									
Fonctionnement									
II									
0,00									
IV									
0,00									
B3									
0,00									
Investissement									
I									
0,00									
Fonctionnement									
II									
0,00									
IV									
0,00									
B3									
0,00									
Investissement									
I									
0,00									
Fonctionnement									
II									
0,00									
IV									
0,00									
B3									
0,00									
Investissement									
I									
0,00									
Fonctionnement									
II									
0,00									
IV									
0,00									
B3									
0,00									
Investissement									
I									
0,00									
Fonctionnement									
II									
0,00									
IV									
0,00									
B3									
0,00									
Investissement									
I									
0,00									
Fonctionnement									
II									
0,00									
IV									
0,00									
B3									
0,00									
Investissement									
I									
0,00									
Fonctionnement									
II									
0,00									
IV									
0,00									
B3									
0,00									
Investissement									
I									
0,00									
Fonctionnement									
II									
0,00									
IV									
0,00									
B3									
0,00									
Investissement									
I									
0,00									
Fonctionnement									
II									
0,00									
IV									
0,00									
B3									
0,00									
Investissement									
I									
0,00									
Fonctionnement									
II									
0,00									
IV									
0,00									
B3									
0,00									
Investissement									
I									
0,00									
Fonctionnement									
II									
0,00									
IV									
0,00									
B3									
0,00									
Investissement									
I									
0,00									
Fonctionnement									
II									
0,00									
IV									
0,00									
B3									
0,00									
Investissement									
I									
0,00									
Fonctionnement									
II									
0,00									
IV									
0,00									
B3									
0,00									
Investissement									
I									
0,00									
Fonctionnement									
II									
0,00									
IV									
0,00									
B3									
0,00									
Investissement									
I									
0,00									
Fonctionnement									
II									
0,00									
IV									
0,00									
B3									
0,00									
Investissement									
I									
0,00									
Fonctionnement									
II									
0,00									
IV									
0,00									
B3									
0,00									
Investissement									
I									
0,00									
Fonctionnement									
II									
0,00									
IV									
0,00									
B3									
0,00									
Investissement									
I									
0,00									
Fonctionnement									
II									
0,00									
IV									
0,00									
B3									
0,00									
Investissement									
I									
0,00									
Fonctionnement									
II									
0,00									
IV									
0,00									
B3									
0,00									
Investissement									
I									
0,00									
Fonctionnement									
II									
0,00									
IV									
0,00									
B3									
0,00									
Investissement									
I									
0,00									
Fonctionnement									
II									
0,00									
IV									
0,00									
B3									
0,00									
Investissement									
I									
0,00									
Fonctionnement									
II									
0,00									
IV									
0,00									
B3									
0,00									
Investissement									
I									
0,00									
Fonctionnement									
II									
0,00									
IV									
0,00									
B3									
0,00									
Investissement									
I									
0,00									
Fonctionnement									
II									
0,00									
IV									
0,00									
B3									
0,00									
Investissement									
I									
0,00									
Fonctionnement									
II									
0,00									
IV									
0,00									
B3									
0,00									
Investissement									
I									
0,00									
Fonctionnement									
II									
0,00									
IV									
0,00									
B3									
0,00									
Investissement									
I									
0,00									
Fonctionnement									
II									
0,00									
IV									
0,00									
B3									
0,00									
Investissement									
I									
0,00									
Fonctionnement									
II									
0,00									
IV									
0,00									
B3									
0,00									
Investissement									
I									
0,00									
Fonctionnement									
II									
0,00									
IV									
0,00									
B3									
0,00									
Investissement									
I									
0,00									
Fonctionnement									
II									
0,00									
IV									
0,00									
B3									
0,00									
Investissement									
I									
0,00									
Fonctionnement									
II									
0,00									
IV									
0,00									
B3									
0,00									
Investissement									
I									
0,00									
Fonctionnement									
II									
0,00									
IV									
0,00									
B3									
0,00									
Investissement									
I									
0,00									
Fonctionnement									
II									
0,00									
IV									
0,00									
B3									
0,00									
Investissement									
I									
0,00									
Fonctionnement									
II									
0,00									
IV									
0,00									
B3									
0,00									
Investissement									
I									
0,00									
Fonctionnement									
II									
0,00									
IV									
0,00									
B3									
0,00									
Investissement									
I									
0,00									
Fonctionnement									
II									
0,00									
IV									
0,00									
B3									
0,00									
Investissement									
I									
0,00									
Fonctionnement									
II									
0,00									
IV									
0,00									
B3									
0,00									
Investissement									
I									
0,00									
Fonctionnement									
II									
0,00									
IV									
0,00									
B3									
0,00									
Investissement									
I									
0,00									
Fonctionnement									
II									
0,00									
IV									
0,00									
B3									
0,00									
Investissement									
I									
0,00									
Fonctionnement									
II									
0,00									
IV									
0,00									
B3									
0,00									
Investissement									
I									
0,00									
Fonctionnement									
II									
0,00									
IV									
0,00									
B3									
0,00									
Investissement									
I									
0,00									
Fonctionnement									
II									
0,00									
IV									
0,00									
B3									
0,00									
Investissement									
I									
0,00									
Fonctionnement									
II									
0,00									
IV									
0,00									
B3									
0,00									
Investissement									
I									
0,00									
Fonctionnement									
II									
0,00									
IV									
0,00									
B3									
0,00									
Investissement									
I									
0,00									
Fonctionnement									
II									
0,00									
IV									
0,00									
B3									
0,00									
Investissement									
I									
0,00									
Fonctionnement									
II									
0,00									
IV									
0,00									
B3									
0,00									
Investissement									
I									
0,00									
Fonctionnement									
II									
0,00									
IV									
0,00									
B3									
0,00									
Investissement									
I									
0,00									
Fonctionnement									
II									
0,00									
IV									
0,00									
B3									
0,00									
Investissement									
I									
0,00									
Fonctionnement									
II									
0,00									
IV									
0,00									
B3									
0,00									
Investissement									
I									
0,00									
Fonctionnement									
II									
0,00									
IV									
0,00									
B3									
0,00									
Investissement									
I									
0,00									
Fonctionnement									
II									
0,00									
IV									
0,00									
B3									
0,00									
Investissement									
I									
0,00									
Fonctionnement									
II									
0,00									
IV									
0,00									
B3									
0,00									
Investissement									
I									
0,00									
Fonctionnement									
II									
0,00									
IV									
0,00									
B3									
0,00									
Investissement									
I									
0,00									
Fonctionnement									
II									
0,00									
IV									
0,00									
B3									
0,00									
Investissement									
I									
0,00									
Fonctionnement									
II									
0,00									
IV									
0,00									

I – INFORMATIONS GENERALES			I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES			C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	(I)	Depenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL			
018	RSA		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL			
011	Charges à caractère général (4)	(II)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)		0,00
014	Atténuations de produits		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)		0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00
66	Charges financières		0,00
67	Charges spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.
(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES			I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES			C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	(III)	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL			
018	RSA		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (recues) (3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL			
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	(IV)	0,00
73	Impôts et taxes		0,00
731	Fiscalité locale		0,00
74	Dotations et participations (4)		0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)		0,00
013	Atténuations de charges (4)		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.
(3) Hors recettes imputées au chapitre 016.
(4) Hors recettes imputées aux chapitres 015 et 017.
(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.
(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulés si elles n'ont pas été engagées.

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)			
Numéro	Libellé	Chapitre(s)	Montant
TOTAL			
« AP de dépenses imprévues » (2)			
TOTAL GENERAL			

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	
II	B1

SAINT-SULPICE LA POINTE - CENTRE COMMUNAL D ACTIONS SOCIALES - DM - 2026

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
(2) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
(3) Restes à réaliser de la section d'investissement correspondant : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(4) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
(5) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
(6) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

TOTAL DU BUDGET (6)			
Total de la section de fonctionnement (4)			
Total de la section d'investissement (3)			
REPORTS			
Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	(si déficit)	0,00
	0,00	(si excédent)	0,00
002 Résultat de fonctionnement reporté			
VOTE			
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)			
DEPENSES			
RECETTES			
Total de la section d'investissement (3)			
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)			
Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	(si solde négatif)	0,00
	0,00	(si solde positif)	0,00
VOTE			
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)			
DEPENSES			
RECETTES			

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	
II	A

SAINT-SULPICE LA POINTE - CENTRE COMMUNAL D ACTIONS SOCIALES - DM - 2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

PRESENTATION DES AE VOTEES

B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Libellé	Chapitre(s)	Montant
Numéro				
TOTAL				
				0,00
« AE de dépenses imprévues » (2)				
				0,00
TOTAL GENERAL				
				0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET						II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT						C1
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles III	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	10 561,96	0,00	0,00	0,00	10 561,96
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		10 561,96	0,00	0,00	0,00	10 561,96
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	800,00	0,00	0,00	0,00	800,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA-régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		800,00	0,00	0,00	0,00	800,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		11 361,96	0,00	0,00	0,00	11 361,96
040	Opérations ordre transf. entre sections (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		11 361,96	0,00	0,00	0,00	11 361,96
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE						+
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						=
						11 361,96

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retracer les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retracer, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectuée au cours antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une solution initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DF 021 = RI 040 + RI 042 + RI 040 + DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les chapitres 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT			C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3)	TOTAL
		I	II		III	IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (recus) (sauf 138) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	265,00	0,00	0,00	0,00	265,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,règles) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		765,00	0,00	0,00	0,00	765,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		765,00	0,00	0,00	0,00	765,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	1 500,00		0,00	0,00	1 500,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 500,00		0,00	0,00	1 500,00

TOTAL	2 265,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 265,00
-------	----------	------	------	------	------	----------

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE						+
---	--	--	--	--	--	---

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						=
--	--	--	--	--	--	---

Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)						1 500,00
---	--	--	--	--	--	----------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
(4) Hors recettes imputées au chapitre 018.
(5) Sauf 165, 166 et 16449.
(6) En dépenses, le chapitre 22 recense les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il recense, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

- (9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.
(11) Les comptes 15, 20, 30, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.
(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT			
			II
			C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3)	TOTAL
IV = I + II + III						
011	Charges à caractère général (4)	78 701,87	0,00	-2 300,00	0,00	78 701,87
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	215 000,00	0,00	0,00	0,00	215 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6566) (4)	9 105,00	0,00	2 300,00	0,00	9 105,00
6566	Frais fonctionnement des groupes d'étés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		302 806,87	0,00	0,00	0,00	302 806,87
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	600,00		0,00	0,00	600,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		303 406,87	0,00	0,00	0,00	303 406,87

023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	1 500,00		0,00	0,00	1 500,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 500,00		0,00	0,00	1 500,00

TOTAL	304 906,87	0,00	0,00	0,00	0,00	304 906,87
						+
D 002 RESULTAT REPORTE						2 418,13
						=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						307 325,00

- (1) Voir état I-3 pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.
(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(7) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT			
			II
			C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3)	TOTAL
IV = I + II + III						
013	Atténuations de charges (4)	2 500,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 300,00	0,00	0,00	0,00	1 300,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	296 125,00	0,00	0,00	0,00	296 125,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	6 950,00	0,00	0,00	0,00	6 950,00
Total des recettes de gestion courante		306 875,00	0,00	0,00	0,00	306 875,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	450,00		0,00	0,00	450,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		307 325,00	0,00	0,00	0,00	307 325,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	307 325,00	0,00	0,00	0,00	0,00	307 325,00
						+
R 002 RESULTAT REPORTE						0,00
						=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						307 325,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)	1 500,00
--	----------

- (1) Voir état I-3 pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.
(6) Les comptes 70 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(7) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET				II
BALANCE GENERALE – DEPENSES				D1
DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)				
INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL	
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	
13 Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00	
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	
18 Cpte de liaison : affectation (BA,règle)	0,00		0,00	
20 Total des opérations d'équipement	0,00		0,00	
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00	
204 Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00	
21 Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00	
22 Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	
23 Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	
018 RSA	0,00	0,00	0,00	
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	
28 Amortissement des immobilisations (reprises)	0,00	0,00	0,00	
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00	
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00	
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00	
198 Neutralisation des amortissements		0,00	0,00	
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00	
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00	
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00	
Depenses d'investissement – Total	0,00	0,00	0,00	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE				0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)				
FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL	
011 Charges à caractère général (8)	0,00		0,00	
012 Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00	
014 Atténuations de produits	0,00		0,00	
016 APA	0,00		0,00	
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00	
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00	
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6598) (9)	0,00	0,00	0,00	
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00	
66 Charges financières	0,00	0,00	0,00	
67 Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00	
68 Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00	
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00	
023 Virement à la section d'investissement		0,00	0,00	
Depenses de fonctionnement – Total	0,00	0,00	0,00	+
D 002 RESULTAT REPORTE				0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
BALANCE GENERALE – RECETTES		D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (requies) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)			0,00
16	Emprunts et dettes assimilés (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (8)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations	0,00	0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)	0,00	0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)	0,00	0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE	0,00
---	------

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
--------------------------------	------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
--	------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges	0,00	0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
			+
	R 002 RESULTAT REPORTE		0,00
			=
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		0,00

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en V-85).
(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



(1) Voir état I-3 pour le contenu du budget de l'exercice.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
(4) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
(5) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D) 040 = RF 042).
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D) 041 = RI 041).
(9) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.
(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

SAINT-SULPICE LA POINTE - CENTRE COMMUNAL D ACTIONS SOCIALES - DM - 2026

Total des dépenses d'investissement cumulées												0,00
D001 Solde d'exécution négatif reporté (9)												0,00
Chapitre	Exercice (1)	Budget de RAR N-1 (2)	Vote de séance l'assemblée sur les AP hors de la budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	II	Pour dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour dépenses gérées hors AP	(RAR N-1 + Vote)	TOTAL	III = I + II	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	10 561,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		11 361,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement												0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		11 361,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre												0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE		A
III – VOTE DU BUDGET		III



(1) Voir état 1-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprises anticipées lors du vote du budget primitif.
(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D 041 = RI 041).
(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.
(9) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 234.

R001 Solde d'exécution positif reporté (8)						0,00
Affectation au compte 1068 (9)						0,00
Total des recettes d'investissement cumulées						0,00
Chapitre	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)	
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes financières	765,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes réelles	765,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	1 500,00	0,00	0,00	0,00	
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes d'ordre	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

SAINT-SULPICE LA POINTE - CENTRE COMMUNAL D ACTIONS SOCIALES - DM - 2026

018	RSA	2 265,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes d'équipement	2 265,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	265,00	0,00	0,00	0,00	
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	500,00	0,00	0,00	0,00	
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régime)	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total		2 265,00	0,00	0,00	0,00	
Chapitre	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)	
III = I + II						

RECETTES

III - VOTE DU BUDGET	
SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE - RECETTES	
III	A

Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00			0,00			0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00			0,00	0,00			0,00			0,00
	Charges transférées (8)	0,00			0,00	0,00			0,00			0,00
040	Reprises sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00			0,00			0,00
	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00			0,00	0,00			0,00			0,00
Total des dépenses réelles		11 361,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00								
Chap. / art. (1)												
Budget de l'exercice (2)												
RAR N-1 (3)												
Vote de l'assemblée sur séance budgétaire (4)												
Propositions nouvelles												
Vote de l'assemblée												
Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP												
Pour information Crédits gérés hors AP												
TOTAL (RAR N-1 + Vote)												
III = I + II												

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
(4) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
(5) Voir état III-AZ.1 pour le détail des opérations d'équipement.
(6) Il y a autant de lignes que d'opérations pour compte de tiers.
(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D) 040 = RF 042).
(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D) 041 = RI 041).
(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

27	financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Autres immobilisations rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Participations et créances (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Cpte de liaison : affectation des Dépôts et cautionnements reçus	800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1668 non budgétaire)	800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		10 561,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilités en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilités reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autres matériels informatiques	6 561,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2181	Install. générales, agencements	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilités corporelles	10 561,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilités incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		11 361,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chap. / art. (1)												
Budget de l'exercice (2)												
RAR N-1 (3)												
Vote de l'assemblée sur séance budgétaire (4)												
Propositions nouvelles												
Vote de l'assemblée												
Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP												
Pour information Crédits gérés hors AP												
TOTAL (RAR N-1 + Vote)												
III = I + II												

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE		A1
III - VOTE DU BUDGET		III

III – VOTE DU BUDGET			III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT			A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est affectée à une AP.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT		A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	III A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

SAINT-SULPICE LA POINTE - CENTRE COMMUNAL D ACTIONS SOCIALES - DM - 2026

III – VOTE DU BUDGET	SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3
----------------------	--	----

Chap. / art. (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
016	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement					
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	265,00	0,00	0,00	0,00
10222	FCVA	265,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	500,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	500,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (B.A. régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières					
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles					
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	1 500,00	0,00	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	1 500,00	0,00	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00
28185	Matériel de téléphonie	0,00	0,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL					
		2 265,00	0,00	0,00	0,00
III = I + II					

Envoyé en préfecture le 17/07/2026

Reçu en préfecture le 17/07/2026

Publié le 17/07/2026

ID : 081-268101151-20260710-DL260710027-BF



Total des dépenses d'ordre									
1 500,00									
Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	II	Pour gérées dans le cadre d'une AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
011	Charges à caractère général (4)	78 701,87	0,00	0,00	-2 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	215 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APPA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	9 105,00	0,00	0,00	2 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		302 806,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		303 406,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5)	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D002 Résultat reporté									
0,00									
Total des dépenses de fonctionnement cumulées									
0,00									

SAINT-SULPICE LA POINTE - CENTRE COMMUNAL D ACTIONS SOCIALES - DM - 2026

Total des recettes d'ordre				
1 500,00				
Chap. / art. (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II				
0,00				

SAINT-SULPICE LA POINTE - CENTRE COMMUNAL D ACTIONS SOCIALES - DM - 2026

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-5 pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) La colonne RAR N est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(6) Voir annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
(8) Les comptes 15, 23, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 = produit des cessions d'immobilisations).
(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (CI 041 = RI 041).
(11) La chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RFF 042 = DI 040).
(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(6) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET						
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES						
B	III					
Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (RAR N-1 + Vote)	Total (RAR N-1 + Vote)
TOTAL						
013	Atténuations de charges (3)	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	296 125,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	6 950,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		306 875,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	450,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		450,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		307 325,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
R002 Résultat reporté						
0,00						
Total des recettes de fonctionnement cumulées						
0,00						

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
(4) Les comptes 66 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Chap. / art.	(1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	I RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	II Vote de l'assemblée	Pour l'information dans le cadre d'une AE	Pour l'information hors AE	III = I + II (RAR N-1 + Vote)
6215		Personnel affecté par la commune du GPF	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332		Coactions versées au F.N.A.L.	608,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336		Coactions CNFPT et CDGFP	2 956,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111		Rémunération principale titulaires	89 173,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112		SFT, indemnité de résidence	1 012,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64113		NBI	1 956,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118		Autres indemnités	1 634,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131		Rémunérations	36 550,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64132		SFT, indemnité de résidence	21,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64138		Primes et autres indemnités	348,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451		Coactions à l'U.R.S.S.A.F.	25 413,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453		Coactions aux caisses de retraites	29 562,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6454		Coactions à l'assurance chômage	1 505,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6455		Coactions pour assurance du personnel	3 418,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6475		Médecine du travail, pharmacie	752,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6488		Autres	2 773,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014		Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016		APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017		RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65		Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (5)	9 105,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65133		Secours d'urgence	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65134		Aides	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65138		Autres secours	1 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65312		Frais de mission et de déplacement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6541		Créances admises en non-valeur	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6588		Autres	5,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586		Frais fonctionnement des groupes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services			302 806,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66		Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
000			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art.	(1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	I RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	II Vote de l'assemblée	Pour l'information dans le cadre d'une AE	Pour l'information hors AE	III = I + II (RAR N-1 + Vote)
011		Charges à caractère général (5)	78 701,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611		Eau et assainissement	1 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612		Energie - Electricité	700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60613		Chauffage urbain	800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622		Carburants	800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623		Alimentation	1 501,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632		Fournitures de petit équipement	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064		Fournitures administratives	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611		Contrats de prestations de services	17 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61221		Matériel roulant	4 350,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132		Locations immobilières	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614		Charges locatives et de copropriété	800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221		Entretien, réparations bâtiments publics	150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551		Entretien matériel roulant	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156		Maintenance	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161		Multirisques	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617		Etudes et recherches	18 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188		Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232		Fêtes et cérémonies	8 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238		Divers	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251		Voyages, déplacements et missions	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261		Frais d'affranchissement	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262		Frais de télécommunications	3 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281		Concours divers (coactions)	450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62871		Remb. frais à la collectivité de rattach	8 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012		Charges de personnel et frais assimilés (5) (6)	215 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6211		Personnel affecté par CL de rattachement	17 313,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

III - VOTE DU BUDGET		
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE		
B1	III	

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
013	Atténuations de charges (4)	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	1 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	296 126,00	0,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	25,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	4 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	21 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74748	Participation autres communes	265 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74888	Autres	5 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	6 950,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	6 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7583	Participation bénéficiaires mesure MSAp	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	250,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		306 875,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spéculatifs (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	450,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	450,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		307 325,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

III - VOTE DU BUDGET	SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL PAR ARTICLE	B2
III		

SAINT-SULPICE LA POINTE - CENTRE COMMUNAL D ACTIONS SOCIALES - DM - 2026

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
(4) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
(6) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
(7) Les comptes 69 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(8) Cf. déclarations des chapitres des opérations d'ordre (OP 042 = RI 040) (OP 043 = RF 043).
(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 575 et 576 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(10) Chapitre destiné à recenser les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
(11) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 6612 sera négatif.

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE N-1 de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (11)

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour l'information des crédits gérés dans le cadre d'une AE hors AE	Pour l'information des crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (5)	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imputées (dans le cadre d'une AE)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des charges financières et spécifiques		600,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		303 406,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporées	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (8) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00



(1) Circulaire n° NOR : INTB900071C du 22/02/1988.
(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant.
(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

519 Crédits de trésorerie (Total)		0.00	0.00	0.00	0.00	
5198 Autres crédits de trésorerie						
5194 Billets de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
51931 Lignes de trésorerie						
5192 Avances de trésorerie						
5191 Avances du Trésor						
Nature	(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des Trésors N-1	Intérêts (3)	Remboursement du tirage
					Montant des remboursements N-1	Encours restant dû au 01/01/N

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

IV – ANNEXES	ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE
IV	B1.1

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DI 043).
(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(7) Les comptes 76 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(8) Ce chapitre est destiné à révéler les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(9) Destiné à révéler le prélevement de la part non départementale de la taxe.
(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

Montant brut	0.00
Compensation	0.00
Montant net	0.00

Montant des ICNE de l'exercice	0.00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0.00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0.00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

(2) Normal : montant emprunté à l'origine.
 (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (C'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la somme additionnée d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
 (4) Montre le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
 (5) Indique le niveau de taux à l'origine du contrat.
 (6) Montre la périodicité des remboursements : A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.
 (7) Indique si C peut amoindrir/améliorer constamment, P peut amoindrir/améliorer progressivement, N ne varie ni dans un sens ni dans l'autre.
 (8) Désigne le type de remboursement : E : échelonné ; D : dégressif ; L : linéaire ; S : constant ; A : anticipé ; P : postérieur.
 (9) Comporte les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de loi n° 2020-956 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales privatives aux antérieures 1994 à et 1995 du code général des impôts.

(10) La date de signature est indiquée par défaut.

[illegible]

SAINT-SULPICE LA POINTE - CENTRE COMMUNAL D ACTIONS SOCIALES - DM - 2026

(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) Nature												
Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date de mobilisation ou d'émission (1)	Date du prêt ou du placement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Période des paiements (5)	Profil de remboursement (7)	Possibilité de Cat- de gorie d'em- prunt (6)
							Niveau de taux (5)	Taux actualisé				
163 Emprunts obligataires (Total)				0,00								
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)				0,00								
1641 Emprunts en euros (Total)				0,00								
1642 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (Total)				0,00								
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)				0,00								
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)				0,00								
1671 Avances consolidées du Trésor (Total)				0,00								
1672 Emprunts sur comptes spéciaux ou Trésor (Total)				0,00								
1675 Dettes relatives aux marchés de travaux et de partenariat (Total)				0,00								
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (Total)				0,00								
1678 Autres emprunts et dettes (Total)				0,00								

B1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

IV - ANNEXES	
B1.2	ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV - ANNEXES	ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE
IV	B1.2

B1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)												
Nature	Couverture ? (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée (en années) (13)	Type taux (13)	Taux d'intérêt		Capitaux	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perdus le cas échéant (17)	ICNE de l'exercice
							Index (14)	Niveau du budget à la date d'intérêt (15)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (1°)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00
1675 Dettes affermies aux marchés publics de travaux et aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00
1691 Autres emprunts (total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00

SAINT-SULPICE LA POINTE - CENTRE COMMUNAL D' ACTIONS SOCIALES - DM - 2026

(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de										Nature contre	Total général
Couverture 7 (11)											
Montant couvert											
Catégorie d'emprunt après couverture événementielle (12)										0,00	0,00
Capital restant dû au 01/01/N										0,00	0,00
Durée (en années)											
Type de taux (13)											
Index (14)											
Niveau d'intérêt de la date du budget (15)										0,00	0,00
Taux d'intérêt										0,00	0,00
Capital										0,00	0,00
Charges d'intérêt (16)										0,00	0,00
Intérêts perçus (le cas échéant) (17)										0,00	0,00
Annulés de l'exercice										0,00	0,00
ICNE de l'exercice										0,00	0,00

[illegible]



(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, désigner une ligne par emprunt couvert.
(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme le simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.
(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).
(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuel, M : mensuel, B : bimestriel, S : semestriel, T : trimestriel, X : autre.

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)														Emprunt couvert				Instrument de couverture			
Référence de l'emprunt couvert		Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (taux ou taux)	Notionnel de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes payées pour la vente d'option	Primes éventuelles	Taux fixe (total)	Taux variable simple (total)	Taux complexe (total) (2)	Total			
															0,00	0,00	0,00	0,00			
															0,00	0,00	0,00	0,00			
															0,00	0,00	0,00	0,00			
															0,00	0,00	0,00	0,00			

B1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	
IV	B1.5

SAINT-SULPICE LA POINTE - CENTRE COMMUNAL D ACTIONS SOCIALES - DM - 2026

(1) Cette annexe récapitule le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Ecart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple, Taux variable simple, Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement, Echange de taux structure contre taux variable ou taux fixe (sens unique), Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Montant en euros	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	% de fincours	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
(B) Barrière simple, Pas d'effet de levier	Montant en euros	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	% de fincours	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
(C) Option d'échange (swaption)	Montant en euros	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	% de fincours	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
(D) Multiplicateur jusqu'à 5 : multiplicateur jusqu'à 5 capé	Montant en euros	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	% de fincours	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Montant en euros	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	% de fincours	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
(F) Autres types de structures	Montant en euros	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	% de fincours	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

B1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DE LA DETTE - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	
IV	B1.4

SAINT-SULPICE LA POINTE - CENTRE COMMUNAL D ACTIONS SOCIALES - DM - 2026

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.	
(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.	
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 6611 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.	
REPARTITION	0,00
PAR PRÉTEUR	0,00
TOTAL	0,00
Apports des organismes de droit privé	0,00
Apports des organismes de droit public	0,00
Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00
Dette en capital à l'origine (2)	0,00
Dette en capital au 01/01/N	0,00
Annuité à payer au cours de l'exercice	0,00
Intérêts (3)	0,00
Capital	0,00
Dont	0,00

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	IV – ANNEXES
B1.6	IV

Instruments de couverture		Référence de l'emprunt		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Effet de l'instrument de couverture	
(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)		Index		Niveau de taux		Index		Niveau de taux		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat	
Taux fixe (total)		(5)		(6)							
Taux variable simple (total)											
Taux complexe (total) (2)											
Total											
Avant opération		Produits c/768		Charges c/668							
Après opération											
de couverture											
Catégorie d'emprunt (8)											

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	IV – ANNEXES
B1.5	IV

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Délibération du
Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an :		
500 €		
Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Logiciels	2	
Voitures	10	
Camions et véhicules industriels	8	
Mobilier	15	
Matériel de bureau électrique ou électronique	8	
Matériel informatique	5	
Matériels classiques	10	
Coffre-fort	30	
Installations et appareils de chauffage	20	
Appareil de levage-ascenseurs	30	
Appareils de laboratoire	10	
Equipements de garage et ateliers	15	
Equipements de cuisine	15	
Equipements sportifs	15	
Installations de voirie	30	
Plantations	20	
Autres agencements et aménagements de terrains	30	
Bâtiments légers et abris	15	
agencements et aménagements de bâtiment, installations électriques et téléphoniques	15	
Immobilisations d'une valeur inférieure ou égale à 500 €	1	

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2
IV – ANNEXES	IV

SAINT-SULPICE LA POINTE - CENTRE COMMUNAL D ACTIONS SOCIALES - DM - 2026

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante
(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)			
B1.7 – AUTRES DETTES			
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES			B1.7
IV – ANNEXES			IV

SAINT-SULPICE LA POINTE - CENTRE COMMUNAL D ACTIONS SOCIALES - DM - 2026

- des comptes financiers	TOTAL PROVISIONS					0,00	0,00
	Total des provisions budgétaires					0,00	0,00
Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	C = A + B	Montant total des provisions constituées	D	E = C - D
	provision de l'exercice (1)	provision de l'exercice (1)	provision de l'exercice (1)	provision de l'exercice (1)	provision de l'exercice (1)	provision de l'exercice (1)	provision de l'exercice (1)

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.
(2) À renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.
(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciations des immobilisations de l'équipement).

- des comptes de tiers	PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)					0,00	0,00
	Total des provisions semi-budgétaires					0,00	0,00
- des stocks et encours	PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)					0,00	0,00
	Total des provisions semi-budgétaires					0,00	0,00
- des immobilisations	PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)					0,00	0,00
	Total des provisions semi-budgétaires					0,00	0,00
Dépréciations (3)	PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)					0,00	0,00
	Total des provisions semi-budgétaires					0,00	0,00
Autres provisions pour risques	PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)					0,00	0,00
	Total des provisions semi-budgétaires					0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)					0,00	0,00
	Total des provisions semi-budgétaires					0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)					0,00	0,00
	Total des provisions semi-budgétaires					0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)					0,00	0,00
	Total des provisions semi-budgétaires					0,00	0,00
Provisions pour litiges	PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)					0,00	0,00
	Total des provisions semi-budgétaires					0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (3)	PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)					0,00	0,00
	Total des provisions semi-budgétaires					0,00	0,00
Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	C = A + B	Montant total des provisions constituées	D	E = C - D
	provision de l'exercice (1)	provision de l'exercice (1)	provision de l'exercice (1)	provision de l'exercice (1)	provision de l'exercice (1)	provision de l'exercice (1)	provision de l'exercice (1)

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N		B3.1
IV – ANNEXES		IV

TOTAL						
Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étatement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)
				0.00	0.00	0.00
TOTAL						
Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étatement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)
				0.00	0.00	0.00
TOTAL						
Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étatement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)
				0.00	0.00	0.00
TOTAL						
Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étatement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)
				0.00	0.00	0.00
TOTAL						
Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étatement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)
				0.00	0.00	0.00
TOTAL						

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

B4

SAINT-SULPICE LA POINTE - CENTRE COMMUNAL D ACTIONS SOCIALES - DM - 2026

IV – ANNEXES						
ANNEXES PATRIMONIALES – ETATEMENT DES PROVISIONS						
B3.2						
IV						
B3.2 – ETATEMENT DES PROVISIONS (1)						
Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étatement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

Bénéficiaires		Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Capital	Intérêts	ICNE de l'exercice	Assortis d'intérêts (total)	
							0,00	0,00
							Non assortis d'intérêts (total)	
							0,00	0,00

Prêts (compte 274)

IV – ANNEXES	
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS	
IV	B6

IV – ANNEXES	
ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	
IV	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Detail) (1)

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
(2) Ensemble des réalisations connues (hors rejets à réaliser).
(3) Total = Rejets à réaliser N-1 + Nouveaux crédits volets.
(4) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
(5) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
(6) Indiquer le chapitre.

(1) À remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.
(2) À remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

Article	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus		
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)	0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

IV – ANNEXES	ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN
IV	B7.2

SAINT-SULPICE LA POINTE - CENTRE COMMUNAL D ACTIONS SOCIALES - DM - 2026

(1) À compléter depuis l'état des emprunts garantis.
(2) À compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.
(3) À compléter depuis l'état des autres engagements donnés.
(4) À compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

Article	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	
8016	Contrats de crédit-bail (2)	23 536,80	15 691,20
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés		
	Marchés de partenariat (4)	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

IV – ANNEXES	ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN
IV	B7.1

SAINT-SULPICE LA POINTE - CENTRE COMMUNAL D ACTIONS SOCIALES - DM - 2026



(1) Article L. 112-1 du Code de la commande publique
(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023
(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N
(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N
(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

Marchés de partenariat (1)											
Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service	Montant total prévu au marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Part totale (4)	Part nette (5)	TOTAL I + II + III
Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)											
Sous-total											
Sous-total											
TOTAL											

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	
IV	B7.6

SAINT-SULPICE LA POINTE - CENTRE COMMUNAL D ACTIONS SOCIALES - DM - 2026

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

Total											
Credits-baillés immobiliers											
Véhicule											
Credits-baillés mobiliers											
Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exercice	Designation du contrat	Crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la totalité du contrat	N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)
Total (1)											

Montant des redevances restant à courir

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	
IV	B7.5

SAINT-SULPICE LA POINTE - CENTRE COMMUNAL D ACTIONS SOCIALES - DM - 2026



(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1511-3-2 du CGCT) :
- F : Organisme bénéficiaire « de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement						
Engagements liés à des délégations de service public						
Au profit d'organismes privés (1)						
Au profit d'organismes publics						
8018 Autres engagements donnés						
8017 Subventions à verser en annuités						
TOTAL						
Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1/1/N
						Annuité à verser au cours de l'exercice

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN		B7.8
IV – ANNEXES		IV

SAINT-SULPICE LA POINTE - CENTRE COMMUNAL D ACTIONS SOCIALES - DM - 2026

(1) Par exemple: taxe d'aménagement, taxe de séjour, FODER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité soumette un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.
(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau suivant de fois que nécessaires pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.
(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

Libellé (1)				Total
Restes à employer au 01/01/N				0,00
Montant recettes				0,00
Montant dépenses				0,00
Restes à employer au 31/12/N				0,00

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE
Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN		B7.7
IV – ANNEXES		IV

SAINT-SULPICE LA POINTE - CENTRE COMMUNAL D ACTIONS SOCIALES - DM - 2026

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

FONCTIONNEMENT (total)					0,00
INVESTISSEMENT (total)					0,00
Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET					
IV - ANNEXES					
ANNEXES PATRIMONIALES - SUBVENTIONS VERSEES					
B8					
IV					

SAINT-SULPICE LA POINTE - CENTRE COMMUNAL D ACTIONS SOCIALES - DM - 2026

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS						
Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N
TOTAL						
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)						
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)						
8028 Autres engagements reçus						
A l'exception de ceux reçus des entreprises						
Engagements reçus des entreprises						
0,00						
Annuité à recevoir au cours de l'exercice						
IV - ANNEXES						
ANNEXES PATRIMONIALES - ENGAGEMENTS HORS BILAN						
B7.9						
IV						

SAINT-SULPICE LA POINTE - CENTRE COMMUNAL D ACTIONS SOCIALES - DM - 2026



(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément aux cadres d'emploi applicables à la fonction publique territoriale. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Équivalent temps plein annuel travaillant (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

SAINT-SULPICE LA POINTE - CENTRE COMMUNAL D ACTIONS SOCIALES - DM - 2026

CATEGORIES	(2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)				EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)			
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS TITULAIRES NON	TOTAL		
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Emplois créés au titre de l'article L. 412-5 du CGFP et du décret n° 2022-48 du 21 janvier 2022		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00		
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00		
FILIERE TECHNIQUE (c)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,15	0,00		
Ingénieur Principal	A	1,00	0,00	1,00	0,15	0,00	0,15		
FILIERE SOCIALE (d)		3,00	0,00	3,00	1,70	0,90	2,60		
Agent social principal de 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	0,80	0,90	1,80		
Assistants socio-éducatifs	A	2,00	0,00	2,00	0,90	0,00	0,90		
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
EMPLOIS NON CTES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		5,00	0,00	5,00	5,00	2,85	0,90		

ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	
IV	B9

- (1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.
- (2) Indiquer la date de la décision (délégations, contrats ou décisions de l'exécutif).
- (3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régime libéré...).
- (4) Les délégations pour lesquelles un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

Nature de l'engagement (2)					Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de services public (3) (4)								
Détection d'une part du capital								
Garantie ou cautionnement d'un emprunt								
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme								
Autres								

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à Centre Communal d'Actions Sociales, 11 Chemin de la Planquette, 81370 SAINT-SULPICE LA POINTE (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

IV - ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

SAINT-SULPICE LA POINTE - CENTRE COMMUNAL D ACTIONS SOCIALES - DM - 2026

[illegible]

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	(1)	CATEGORIES	(2)	SECTEUR	Indice (8)	Euros		CONTRAT	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)						0,00				
Assistants socio-éducatifs	A	S		461		0,00	332-8-2°			CDD Contractuel en CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)						0,00				
TOTAL GENERAL						0,00				

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

IV - ANNEXES	
ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

SAINT-SULPICE LA POINTE - CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALES - DM - 2026

(1) Il s'agit de recensier les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence. Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT). Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées : - soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ; - soit de la seule autonomie financière. Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissements publics et doivent être recensées dans cet état.

Catégorie d'établissement (1)		Intitulé / objet de l'établissement				Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES									
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES									
IV – ANNEXES									
B11.2									

(1) Indiquer si le financement est fait par TP2, TP3, TP4 + FISCALIS additionnelle ou sans FISCALIS propre.

Autres organismes de regroupement			
EPCI			
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
DESIGNATION DES ORGANISMES		Date d'adhésion	Mode de participation (1)
			Montant du financement

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT		B11.1
IV – ANNEXES		IV

(1) Indiquer si le financement est fait par TP2, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES BUDGETAIRES		
EQUILIBRE BUDGETAIRE		C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (t)
Solde d'exécution 001				
(A) montant négatif si déficit (D001)	9 096,96	0,00	0,00	9 096,96
montant positif si excédent (R001)				
Solde des RAR (B)				
montant négatif si déficit	0,00	0,00	0,00	0,00
montant positif si excédent				
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B)	9 096,96	0,00	0,00	9 096,96
Solde positif : excédent de financement				
Solde négatif : besoin de financement				

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (t)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (t)
Affectation au 1068	0,00	0,00	0,00	0,00
(C)				
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I)	9 096,96	0,00	0,00	9 096,96
Solde positif : excédent de financement				
Solde négatif : besoin de financement				
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I)				
Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité	9 096,96	0,00	0,00	9 096,96
Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité				

COUVERTURE DE L'ANNUTE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

Envoyé en préfecture le 17/07/2026

Reçu en préfecture le 17/07/2026

Publié le 17/07/2026



ID : 081-268101151-20260710-DL260710027-BF

IV – ANNEXES	
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	
B11.3	

Catégorie de services (t)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
---------------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	----------	---------------------------------	-----------------

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

(1) Exemples de catégories : règle à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(2)	1 765,00	0,00	0,00	1 765,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)		0,00	0,00	1 765,00

(1) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés
(2) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES				IV
ANNEXES BUDGETAIRES				
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES				C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES				
Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B				
16	Emprunts et dettes assimilées (A)	I	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires		0,00	0,00
1641	Emprunts en euros		0,00	0,00
1643	Emprunts en devises		0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt		0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor		0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor		0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes		0,00	0,00
1681	Autres emprunts		0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables		0,00	0,00
1687	Autres dettes		0,00	0,00
(B)	Dépenses et transferts à déduire des ressources propres		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	Subv. invest. transférées cpte résultat		0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES			IV
ANNEXES BUDGETAIRES			
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES			C1.3

(1) Les comptes 15, 168, 26, 27, 28, 39, 48, 49 et 59 sont à déduire conformément au plan de comptes.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.
(4) Les comptes 15, 29, 39, 48 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retrayant les dépenses et les recettes d'un tellement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes mentionnés.

Art. (1)		Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)		Propositions nouvelles	Vote (2)	
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a +			V	1 765,00	0,00	VI	0,00
b							
RESSOURCES PROPRES							
RESSOURCES PROPRES EXTERNES DE L'ANNÉE (a)			265,00		0,00		0,00
10222	FCVA		265,00		0,00		0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)		0,00		0,00		0,00
10227	Versement pour sous densité		0,00		0,00		0,00
10228	Autres fonds d'investissement		0,00		0,00		0,00
13146	Attributions compensation investissement		0,00		0,00		0,00
13156	Attributions compensation investissement		0,00		0,00		0,00
13246	Attributions compensation investissement		0,00		0,00		0,00
13256	Attributions compensation investissement		0,00		0,00		0,00
138	Autres subventions invest. non transf.						
26...	Participations et créances rattachées		0,00		0,00		0,00
27...	Autres immobilisations financières						
RESSOURCES PROPRES INTERNES DE L'ANNÉE (b)			1 500,00		0,00		0,00
(4)							
15...	Provisions pour risques et charges						
169	Primes de remboursement des obligations		0,00		0,00		0,00
26...	Participations et créances rattachées						
27...	Autres immobilisations financières						
28...	Amortissement des immobilisations						
2805	Licences, logiciels, droits similaires		1 500,00		0,00		0,00
28138	Autre matériel informatique		0,00		0,00		0,00
281548	Autres matériels de bureau et mobiliers		0,00		0,00		0,00
28185	Matériel de téléphonie		0,00		0,00		0,00
28188	Autres immo. corporelles		0,00		0,00		0,00
29...	Dépréciations des immobilisations						
31...	Matières premières (et fournitures) (5)						
33...	En-cours de production de biens (5)						
35...	Stocks de produits (5)						
39...	Dépréciation des stocks et en-cours						
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices						
49...	Dépréciation des comptes de tiers						
59...	Dépréciation des comptes financiers						
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00		0,00		0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00		0,00		0,00

TOTAL DEPENSES		(A)	0,00	TOTAL RECETTES (B + C)	0,00
Sous-total Investissement			0,00	Effort propre de la Région (A – B)	(C)
Autres			0,00		
Matériel			0,00		
INVESTISSEMENT		Chapitre	Montant		
Sous-total Fonctionnement			0,00	Sous-total Fonctionnement	(B)
Autres				Matériel	0,00
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC			0,00	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation	0,00
FONCTIONNEMENT		Chapitre	Montant	Compensation financière versée par l'Etat	0,00
DEPENSES				FONCTIONNEMENT	
				Chapitre	Montant
				RECETTES	
VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)					
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION					
SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET					
IV – ANNEXES		IV		D2.1	

SAINT-SULPICE LA POINTE - CENTRE COMMUNAL D ACTIONS SOCIALES - DM - 2026

IV – ANNEXES		IV	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE			
D1		D1	
LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE			
Catégorie de services		Intitulé / objet du service	
Date de création		Date de délibération	
Nature de l'activité (SPIC/SPA)			

SAINT-SULPICE LA POINTE - CENTRE COMMUNAL D ACTIONS SOCIALES - DM - 2026

Cette annexe correspond au modèle de présentation du compte d'exploitation figurant dans la convention SNCF, elle est donc susceptible de subir des modifications à l'initiative de la SNCF.

- (1) À compléter par « approuvé » ou « non approuvé ».
- (2) Total charges = total charges d'exploitation courante + total facturations internes.
- (3) Excédent brut d'exploitation = total produits d'exploitation courante – total charges.
- (4) Résultat d'exploitation = excédent brut d'exploitation – contribution aux ECE – total dotations, reprises, transferts et autres.
- (5) Résultat courant = résultat d'exploitation + résultat financier.
- (6) Résultat net = résultat courant + résultat spécifique.

RESULTAT NET (6)	0.00
Résultat spécifique	0.00
RESULTAT COURANT (5)	0.00
Résultat financier	0.00
RESULTAT D'EXPLOITATION (4)	0.00
Dotations aux amortissements	0.00
Reprise de subvention et écart de réévaluation	0.00
Variation des provisions/transfert de charges	0.00
Autres produits et charges de gestion courante	0.00
Total dotations, reprises, transferts et autres	0.00
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (3)	0.00
Contributions aux ECE	0.00
TOTAL CHARGES (2)	0.00
Total facturations internes	0.00

SAINT-SULPICE LA POINTE - CENTRE COMMUNAL D ACTIONS SOCIALES - DM - 2026

Facturations majeures :	0.00
Achats stockés	0.00
Impôts et taxes hors FAP	0.00
Maintenance matériel roulant	0.00
Traction trains, conduite et logistique	0.00
Echange de locomotives entre Activités	0.00
Energie de traction électrique	0.00
Energie de traction diesel	0.00
Entretien/maintenance des installations fixes	0.00
Prestations télécoms	0.00
Echange de matériel roulant entre Activités	0.00
Prestations trains	0.00
Contribution de service Activité Gare	0.00
Transport en service	0.00
Total facturations majeures	0.00
Prestations de main d'œuvre inter-domaines :	0.00
- Dont Etablissements autres que EEX	0.00
- Dont Etablissements EEX	0.00
Autres facturations	0.00

Charges d'exploitation courante :	0.00
Personnel – Masse salariale	0.00
Consommations intermédiaires	0.00
Péage RFF	0.00
Impôts, taxes et versements assimilés	0.00
Total charges d'exploitation courante	0.00

Produits d'exploitation courante :	0.00
Produits du trafic	0.00
Produits annexes au trafic	0.00
Compensations des réductions tarifaires	0.00
Travaux pour Tiers	0.00
Produits hors trafic	0.00
Total chiffre d'affaires	0.00
Versements des Collectivités	0.00
Production immobilisée et stockée	0.00
Total produits d'exploitation courante	0.00

Volet 2 – Compte TER SNCF (1) par la collectivité (circulaire n°L.B/LB/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

IV – ANNEXES	AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 2 : COMPTE D'EXPLOITATION	D2.2
--------------	-------------------------------	--	------

Article (2)		Libellé (2)	Montant
Souscription d'emprunts et dettes assimilées			0,00
Dotations et subventions reçues			0,00
Autres recettes éventuelles			0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)			0,00
Produits des cessions d'immobilisations			0,00
Total des recettes réelles			0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections		0,00
041	Opérations patrimoniales		0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (3)		0,00
Total des recettes d'ordre			0,00
TOTAL GENERAL			0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

Article (2)		Libellé (2)	Montant
Remboursement d'emprunts et dettes assimilées			0,00
Acquisitions d'immobilisations			0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)			0,00
Autres dépenses éventuelles			0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)			0,00
Total des dépenses réelles			0,00
Opérations ordre transf. entre sections			0,00
041	Opérations patrimoniales		0,00
Total des dépenses d'ordre			0,00
TOTAL GENERAL			0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

IV - ANNEXES		AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION - ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D4.1
		IV	

SAINT-SULPICE LA POINTE - CENTRE COMMUNAL D ACTIONS SOCIALES - DM - 2026

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.
(2) Déclarer les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

Libellés		Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources							
TICPE (part définie à l'art. 285 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 285 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les thums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources							
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources							
TFPB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION - DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS

SAINT-SULPICE LA POINTE - CENTRE COMMUNAL D ACTIONS SOCIALES - DM - 2026

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	D5.1

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 17/07/2026

Reçu en préfecture le 17/07/2026

Publié le 17/07/2026

ID : 081-268101151-20260710-DL260710027-BF



RECETTES (1)		Libellé (2)	Montant
013	Atténuations de charges		0,00
Total des recettes réelles			0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections		0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section		0,00
Total des recettes d'ordre			0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, affectées à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.
(3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.
(4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement affectées à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	D5.2

Cet état ne contient pas d'information.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 19
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES :

Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 23/06/2026

Présenté par Laurence BLANC, Présidente Déléguée (1),
A Centre Communal d'Actions Sociales, le 29/06/2026

Délibéré par l'assemblée Le Conseil d'Administration (2), réunie en session Ordinaire
A Centre Communal d'Actions Sociales, le 29/06/2026
Les membres de l'assemblée délibérante Le Conseil d'Administration (2)/(3).

001. BERNARDIN Raphaël , Président	
002. BLANC Laurence , Présidente Déléguée	
003. MAALLEM Hanane , Vice-Présidente Déléguée	
004. MARC Bernadette , Conseillère	
005. SIMON André , Conseiller	
006. OURLIAC Alain , Conseiller	
007. DRABEK Marie-Claude , Conseillère	
008. PICHERY Charles , Conseiller	
009. SYNOWIECKI Mathieu , Conseiller	
010. BONDURAND Anaïs , Conseillère	
011. SANCHEZ Nicole , Membre	
012. CALVET Marie-Josée , Membre	
013. CANDOLIVES Chantal , Membre	
014. CHOUTI NAÏB Ouahida , Membre	
015. MOUINEAU Stanislas , Membre	
016. VACHER Danielle , Membre	
017. CARRE Micheline , Membre	
018. GRASSET Marie-Claire , Membre	
019. MARTIN Jean-Jacques , Membre	

Envoyé en préfecture le 17/07/2026

Reçu en préfecture le 17/07/2026

Publié le 17/07/2026



ID : 081-268101151-20260710-DL260710027-BF

V – ARRETE ET SIGNATURES		V
ARRETE ET SIGNATURES		A

Certifié exécutoire par Laurence BLANC, Présidente Déléguée (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
A Centre Communal d'Actions Sociales, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président »
(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ... de la Collectivité territoriale unique de ... de la métropole de ... du Conseil syndical de ...
(3) L'ajout des signatures est désormais facultatif.

Envoyé en préfecture le 17/07/2026

Reçu en préfecture le 17/07/2026

Publié le 17/07/2026



ID : 081-268101151-20260710-DL260710027-BF